Le marché de l'éolien en mer atteint le cap des 3.000 turbines en Europe

- A mi-année, la puissance installée cumulée des éoliennes en mer dépasse 10.000 mégawatts.
- Le pipeline des projets montre toutefois un très net ralentissement ces prochains mois.

ÉNERGIE

Véronique Le Billon
vlebillon@lesechos.fr

Jeudi dernier, à Cuxhaven (Allemagne), sur la mer du Nord, le patron de Siemens, Joe Kaeser, a officialisé l'implantation de l'usine qui fabriquera des nacelles pour les futures turbines de 7 mégawatts de la société. Un investissement de 200 millions d'euros annoncé une semaine plus tôt – *« un souffle d'air frais pour la côte de Basse-Saxe »*, avec quelque 1.000 emplois à la clef attendus, a salué un ministre local. Début août, le ministère de l'Energie britannique a, de son côté, donné son accord à Forewind pour la construction de Teesside A et B, un parc éolien en mer de 2.400 mégawatts – soit 400 turbines. A plus de 160 kilomètres des côtes nord-est de l'Angleterre, le consortium, qui associe le britannique SSE, l'allemand RWE et les norvégiens Statkraft et Statoil, projette de poser ses éoliennes au beau milieu de la mer du Nord, entre la Grande-Bretagne et le Danemark, sur le banc de sable de Dogger Bank, une curiosité géologique située à seulement 20 mètres de profondeur.

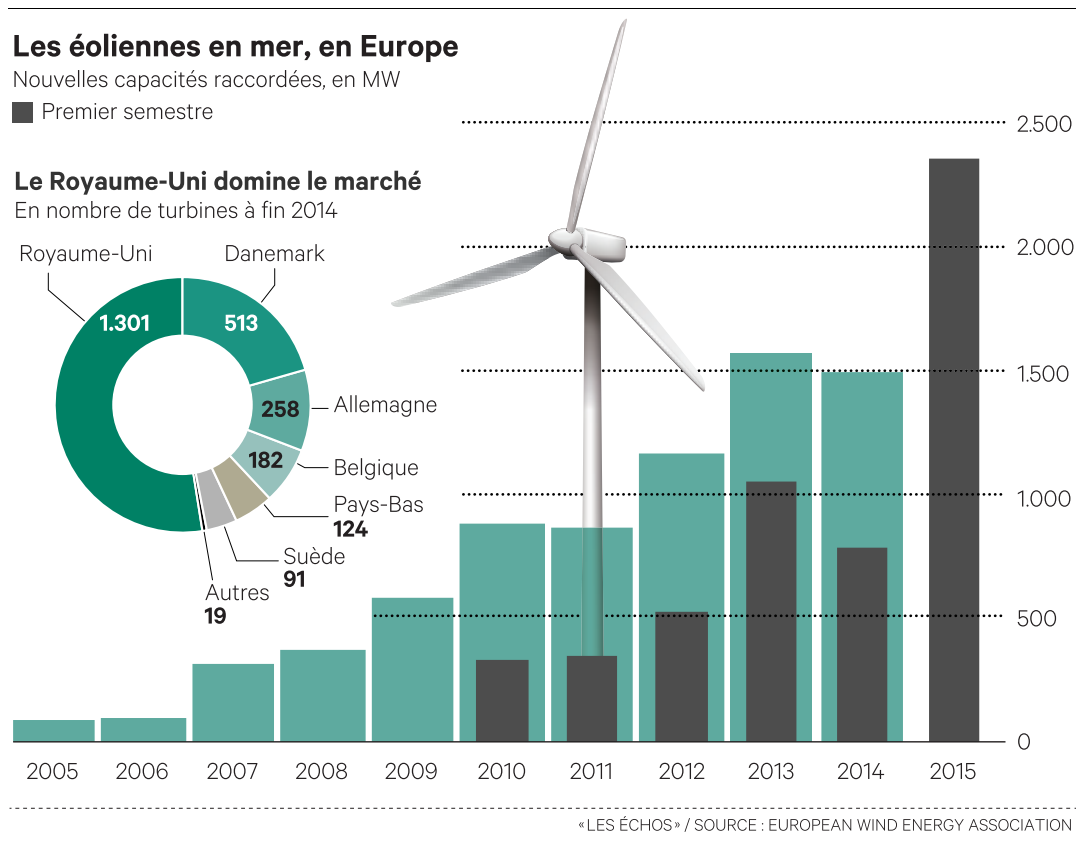

«LES ÉCHOS» / SOURCE : EUROPEAN WIND ENERGY ASSOCIATION

Les installations marines restent marginales

Ces deux annonces illustrent la géographie du marché européen de l'éolien en mer : la Grande-Bretagne et l'Allemagne captaient, fin 2014, près de 70 % des capacités installées en Europe. Si les éoliennes en mer restent marginales par rapport au parc terrestre (120.600 mégawatts de capacité installée à fin 2014 dans l'Union européenne, soit presque la puissance installée totale de la France), elles ont connu au premier semestre 2015 leur plus forte accélération, avec 584 nouvelles turbines connectées au réseau électrique, soit environ 2.350 mégawatts, selon les dernières statistiques de l'Association européenne de l'éolien (Ewea), publiées le mois dernier.

A fin juin, l'éolien en mer européen passe ainsi le cap des 3.000 turbines en fonctionnement, pour une puissance installée dépassant 10.000 mégawatts, répartis dans onze pays et 86 fermes éoliennes. Onze pays dont la France ne fait pas encore partie : les six champs des premiers appels d'offres représenteront, à terme, 3.000 mégawatts de capacité installée, mais les premiers kilowattheures ne seront pas produits avant 2020. Les deux champs les plus avancés, à Courseulles-sur-Mer (Calvados) et à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), viennent tout juste de lancer les enquêtes publiques (lire ci-dessous). Et si Alstom et Areva fabriqueront les turbines des parcs français, le marché est aujourd'hui trusté par l'allemand Siemens, avec près de deux tiers des capacités installées, suivi par l'alliance MHI-Vestas (20 %).

Un « marasme » en 2016

Le pipeline de projets européens va désormais fortement ralentir. Une centaine de turbines supplémentaires étaient déjà installées à fin juin, en attente de connexion au réseau. Mais *« 2016 va connaître un marasme, avec un faible niveau d'éoliennes connectées »*, pointe le rapport semestriel de l'Ewea. Ainsi, la profession n'attend pas de connexion importante au réseau du côté britannique l'an prochain. Seuls l'Allemagne et les Pays-Bas devraient raccorder de nouvelles éoliennes en mer en 2016, note Ewea. L'association des industriels du secteur comptabilise en revanche six projets totalisant 2.200 mégawatts et 10 milliards d'euros, qui pourraient se boucler financièrement cette année et l'an prochain. Et après les difficultés technologiques, notamment liées au raccordement des champs, le principal enjeu, pour les industriels, est aujourd'hui de baisser les coûts de production de leurs parcs. ■

En France, les anti-champs offshore tentent de mobiliser pendant l'été

Les enquêtes publiques sur les projets de Saint-Nazaire et de Courseulles-sur-Mer ont commencé la semaine dernière.

Dimanche 16 août, rendez-vous était donné à 17 heures par l'association Libre Horizon, sur la plage de Courseulles-sur-Mer (Calvados), *« devant le kiosque à friandises »*. Dans les stations balnéaires de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), c'est l'association Gardez les caps qui distribue chez les commerçants des prospectus dénonçant *« l'industrialisation »* de la mer. Regroupant locaux et propriétaires de résidences secondaires, ces associations tentent de profiter de l'été pour sensibiliser aux projets d'éoliennes en mer qui doivent s'afficher dans leur paysage maritime d'ici à la fin de la décennie.

A Courseulles-sur-Mer comme à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le calendrier administratif leur offre une actualité supplémentaire : les enquêtes publiques sur les projets de construction et sur le raccordement électrique du parc viennent d'être lancées pour deux mois, inaugurant une série de consultations dans toutes les communes concernées. La procédure n'est pas anodine. *« L'enquête publique fait vraiment partie du processus d'instruction du dossier, alors que le débat public est plus accessoire et n'a pas d'implication »*, rappelle Frédéric Lanoë, président de France Energie Eolienne, qui regroupe les industriels du secteur en France. Mais l'avis du commissaire-enquêteur, qui pourra être favorable, défavorable ou assorti de réserves, n'est toutefois que consultatif. Or, résume l'adjoint au maire de Courseulles-sur-Mer, *« c'est un projet d'Etat »*. La population locale reste d'ailleurs difficile à mobiliser. *« Près de 200 personnes sont venues dimanche écouter nos arguments mais les gens sont globalement fatalistes »*, regrette Jean-Michel Berly, secrétaire général de Libre Horizon. L'avis défavorable du comité départemental des pêches du Calvados, dévoilé lundi, leur a toutefois mis du baume au cœur.

Impact visuel

De Vent de travers à Non aux éoliennes entre Noirmoutier et Yeu, les associations du littoral concernées par les projets éoliens se sont constituées en réseau – baptisé « Pulse » –, pour mettre en commun leurs expertises juridiques ou environnementales. Chacun met toutefois en avant ses spécificités locales. En baie de Saint-Brieuc, où l'enquête publique aura lieu en 2016, Gardez les caps a produit une documentation étayée critiquant l'argumentation des industriels sur l'impact visuel des futures éoliennes. A Courseulles-sur-Mer, où 75 éoliennes sont prévues à une dizaine de kilomètres des côtes, Libre Horizon tente de son côté de mobiliser sur la proximité des plages du Débarquement, qui font l'objet d'une demande parallèle de classement au Patrimoine mondial de l'Unesco. — ***V. L. B.***

Le gouvernement lance un appel à projets dans l'éolien flottant

Quatre champs doivent être attribués pour permettre à la France d'être à la pointe dans ce type d'énergie renouvelable.

Les premières éoliennes en mer ne sont pas encore plantées au large des côtes françaises que les pouvoirs publics songent déjà à la prochaine rupture technologique, celle de l'éolien « flottant », c'est-à-dire sans fondations posées au fond de la mer.

Lancé début août par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'appel à projets dans l'éolien flottant est ouvert jusqu'en avril 2016. Il doit permettre l'attribution de quatre petits champs, choisis par le ministère de l'Ecologie, dont trois situés dans la mer Méditerranée, dans le Languedoc-Roussillon (au large des étangs de Leucate et de la commune de Gruissan) et en Camargue (au large du phare de Faraman). Un dernier champ a par ailleurs été ajouté, cette fois-ci dans l'Atlantique, au large de l'île de Groix (Morbihan). Chaque parc contiendra entre trois et six éoliennes de taille réelle, en phase prototype précommerciale, développant une puissance unitaire d'au moins 5 mégawatts.

De nouvelles zones exploitables

L'expérimentation de fermes éoliennes dites « flottantes » doit permettre de tirer profit de zones jusqu'ici inexploitables. *« A l'heure actuelle, les éoliennes dites "fondées" ne peuvent atteindre que des profondeurs de 40 mètres maximum. L'éolien flottant permettrait d'avoir accès à des secteurs non-captables, grâce à différents systèmes composés de flotteurs et de points d'ancrage »*, explique Magali Schweitzer, chef de projet Réseaux et Energies renouvelables au sein de l'Ademe.

La société Nénuphar, à l'origine du prototype « Vertiwind », souhaite d'ores et déjà se porter candidate. Sa technologie, à rebours des conventions observées jusqu'ici, repose sur un axe vertical, qui tourne sur lui-même et entraîne avec lui plusieurs rotors. D'autres acteurs devraient se montrer intéressés. *« Des entreprises telles que Eolfi ainsi qu'Ideol pourraient entrer dans la danse. Mais l'éolien flottant pourrait aussi intéresser l'économie duale, le secteur militaire faisant lui aussi partie des potentiels entrants par le biais d'un partenariat entre Alstom et la Direction des constructions navales »*, explique Frédéric Lanoë, président de France Energie Eolienne, l'association des professionnels de l'énergie éolienne en France.

Le jeu en vaut la chandelle : outre le fait de prendre une longueur d'avance technologique, les lauréats bénéficieront d'un mécanisme d'obligation d'achat de l'électricité qui sera produite ainsi que d'aides à l'investissement, constituées aux deux tiers de prêts remboursables. — ***W. Z.***

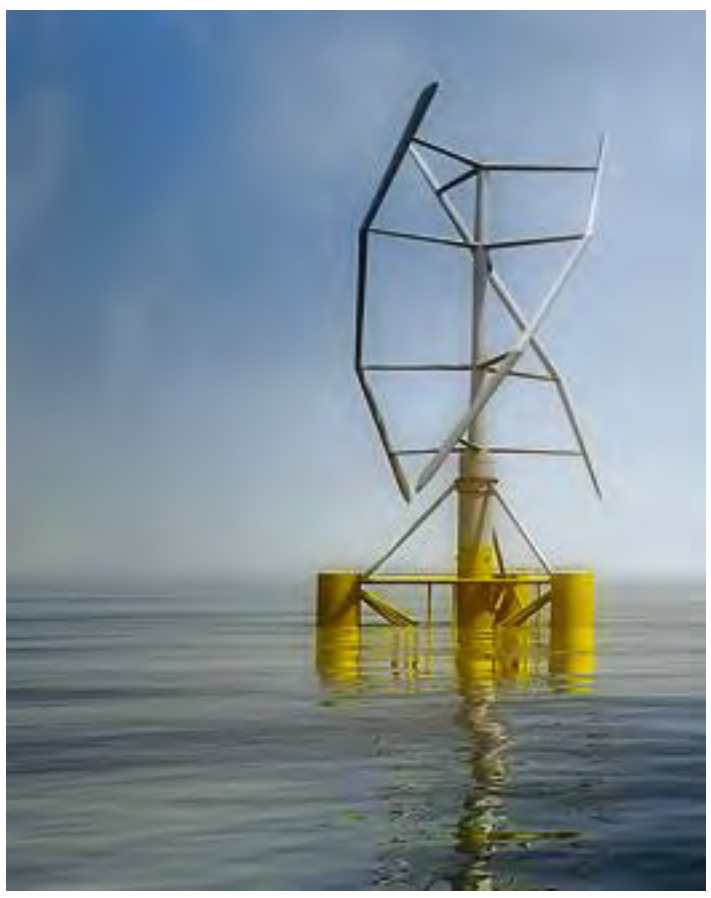

« Vertiwind », le prototype de Nénuphar, repose sur un axe vertical qui entraîne plusieurs rotors. *Photo Technip/Nénuphar/EDF EN*

Air France : le blocage persiste avec les pilotes

AÉRIEN

Les salariés sont favorables à la reprise des négociations sur le plan de restructuration.

Mais pas aux conditions de la direction.

La consultation des pilotes d'Air France sur l'application du plan de restructuration Transform 2015, lancée le 27 juillet par le SNPL, le principal syndicat de pilotes, a rendu son verdict. D'abord prévu pour être clos le 7 août, avant d'être prolongé jusqu'au 18 août, le scrutin a enregistré un taux de participation de 58,2 %, jugé *« satisfaisant »* par Emmanuel Mistrali, porte-parole du SNPL Air France Alpa, *« pour une population nomade et en trois semaines en plein été »*. Parmi ceux qui se sont exprimés se dégage une nette majorité de pilotes favorables au fait de solder le plan Transform. Ils ont répondu « oui » à 74,4 % à la question sur la réouverture des négociations.

83 %

DES PILOTES
qui se sont exprimés ont manifesté leur défiance envers la gouvernance actuelle de l'entreprise.

Mais, car il y a un mais, pas dans les conditions prévues par la direction de la compagnie. Les trois questions portant sur ses dernières propositions concernant les points de friction avec les pilotes – l'évolution des règles de rémunération, la baisse de la majoration des heures de nuit et la composition des équipages – n'ont recueilli respectivement que 27, 38 et 35 % de réponses positives. Enfin, 83 % des pilotes ayant voté ont exprimé leur défiance envers la gouvernance actuelle de l'entreprise.

Voie judiciaire

La direction n'a pas tardé à réagir, dans un communiqué. Elle a confirmé *« ne pas être engagée par le résultat »*, reprenant ainsi la position adoptée le 4 août dernier, quand elle a décidé de retirer les propositions sur lesquelles elle espérait s'être entendue avec le SNPL. Selon elle, en effet, *« la consultation, telle qu'elle a été présentée, n'était pas conforme aux engagements pris lors des négociations et n'intégrait pas l'intégralité de l'accord »*. Dans la foulée, la direction d'Air France, laissant tomber la voie de la concertation, avait repris la voie judiciaire.

Elle a en effet repris l'assignation au fond qui avait été proposée par le juge des référés le 3 juillet. *« Cette voie, qui avait été suspendue par Air France alors qu'une sortie négociée semblait être privilégiée par le SNPL, doit permettre de finaliser le plus rapidement possible Transform 2015 pilotes »*, insiste la direction, soulignant qu'*« il en va de son avenir et de celui de ses employés »*. Une position jugée incompréhensible par le SNPL, l'attente du jugement au fond empêchant toute discussion. *« Il faut sortir du blocage. Avec cette consultation, le SNPL et les pilotes ont fait un pas. Pour arriver à un compromis, il faut que les deux parties soient en mouvement. La balle est dans le camp de la direction »*, conclut le porte-parole du syndicat. — ***A. Bo.***